

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle multifonctions de PLOUEC-DU-TRIEUX sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; CONNAN Guy (arrivé à 10h10) ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés : LE MOIGNE Yvon ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick



DELBU2021-06-062

MISE EN ŒUVRE D'UNE FILIERE EXPERIMENTALE DE RECYCLAGE DES FILETS DE PECHE USAGÉS

En cohérence avec la stratégie de notre territoire, Guingamp-Paimpol Agglomération a entamé dès 2019 une réflexion sur la problématique du recyclage des filets de pêche usagés à l'échelle du quartier maritime de Paimpol. En lien avec Lannion-Trégor Communauté, nous avons souhaité collaborer au projet national RECYPECH en participant à la mise en place d'une opération pilote sur les ports du quartier maritime de Paimpol (PL) dans le but d'optimiser le dispositif de collecte des Filets de Pêche Usagés (FPU) provenant des activités de la flotte locale. Cette collaboration devrait permettre de réaliser une expérimentation de minimum 6 mois afin d'étudier la faisabilité de mise en place d'une filière de gestion et de collecte des FPU inscrite dans l'économie circulaire, sociale et solidaire des deux territoires.

En s'appuyant sur une expérience menée à l'île d'Oléron autour de la collecte et du nettoyage des FPU par un établissement et service d'aide par le travail (ESAT), et du recyclage de la matière première par une entreprise bretonne, les deux agglomérations ont étudié la faisabilité du projet en local et recherché des partenariats.

La CCI des Côtes-d'Armor, la COOPERATION MARITIME, la Coopérative Maritime de Paimpol, L'ESATCO site du pays de Paimpol situé 10 Chemin Louis Armez à PLOURIVO, FIL&FAB spécialisée dans le recyclage des Filets de Pêche Usagés à BREST, Nanovia fabriquant de filaments pour imprimante 3D à LOUARGAT et la Ville de PERROS-GUIREC sont aujourd'hui impliqués dans cette expérimentation qui se déroule sur 6 ports du quartier maritime de Paimpol jusqu'en octobre 2021.

L'objectif de cette filière maritime est de développer une économie territoriale, inventive, agile et durable dans le domaine de la gestion des déchets maritimes de notre territoire.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités et conditions du partenariat entre les 8 partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la filière expérimentale de recyclage des Filets de Pêches Usagés (FPU) sur le quartier maritime de Paimpol.

Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté sont chargées pour leur part d'assurer le pilotage local opérationnel, et de collecter les données mettant en évidence les informations obtenues suite à cette opération pilote (quantification, caractérisation, schéma de collecte et de traitement retenu, organismes associés, coût, etc...).

En ce qui concerne le plan de financement de cette opération, il est le suivant :

Description des postes de dépenses	Montant (€)
Coordination animation (0,15 ETP)	7 150,35 €
Frais de structure (15%)	1 072,55 €
Frais de mission	0,00 €
60 BigsBags	1 036,80 €
Conception et production de plaquettes d'information	500,00 €
Panneaux signalétique	2 000,00 €
Investissements matériels	0,00 €
Total coût d'opération	11 759,70 €

Description des Recettes	Montant (€)
FEAMP	0,00 €
Fonds Régionaux	0,00 €
LEADER Pays de Guingamp	6 481,79 €
Coopération maritime	2 500,00 €
Autofinancement	2 777,91 €
Total coût d'opération	11 759,70 €

L'autofinancement de l'Agglomération sera principalement affecté aux dépenses de communication (Conception et production de plaquettes d'information, panneaux signalétique). Ces dépenses ont été prévues dans le BP2021.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la CCI des Côtes-d'Armor, la COOPERATION MARITIME, la Coopérative Maritime de Paimpol, L'ESATCO site de PLOURIVO, FIL&FAB, Nanovia à LOUARGAT, la Commune de PERROS-GUIREC et notre Agglomération

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

